

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA MAISON MAZARINE DU CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON ET L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'AVIGNON**

La Maison Mazarine est un lieu d'accueil, d'écoute et de prise en charge globale spécifique des femmes et des enfants victimes de violences, inscrits ou non dans un parcours judiciaire.

Ce lieu offre un cadre sécurisant et unique aux victimes, et propose à chacune un parcours de soin personnalisé adapté à ses besoins.

- ***L'Unité d'Accueil Pédiatrique pour l'Enfance en Danger (UAPED)***

permet une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale (judiciaire, pédiatrique, sociale, psychologique et médico-légale) des mineurs.

- ***Le lieu de prise en charge pluridisciplinaire de proximité des femmes***

propose un parcours de soins coordonné et médicalisé, des groupes de parole et des ateliers pour le développement de l'estime de soi, et un soutien vers la reconstruction et l'autonomie, pour les femmes.

La Maison Mazarine dispose d'une équipe dédiée : Gynécologues, Pédiatres, Sage-femme, Sexologue, Infirmière puéricultrice, Psychologue, Assistante sociale, Secrétaire, Aide juridique et Cadre coordinatrice, qui s'attachent à proposer des parcours coordonnés et pluridisciplinaires en lien avec l'ensemble des partenaires, en particulier les services spécialisés de la Justice, de la Police et de la Gendarmerie.

Afin de faciliter les parcours judiciaires, la Maison Mazarine du Centre Hospitalier d'Avignon et l'Ordre des Avocats du Barreau d'Avignon ont décidé d'établir une convention dans le but d'organiser des permanences d'avocats destinées aux victimes de violences et des formations communes aux professionnels concernés par l'activité de la Maison Mazarine, et plus généralement, favoriser un meilleur accès au droit pour les usagers.

Ainsi, l'Ordre des Avocats du Barreau d'Avignon organisera des permanences mensuelles gratuites au sein de la Maison Mazarine à partir de l'année 2024, destinées aux femmes majeures et aux enfants mineurs victimes de violences et pris en charge par l'équipe pluridisciplinaires dans le cadre de la Maison des Femmes ou de l'UAPED.

Ces permanences ont pour objet de permettre aux patients, dans un cadre sécurisé et confidentiel, de recourir à un conseil d'avocat pour toute information sur leurs droits et toute problématique d'accès au droit et à la Justice.

**Repères :**

Depuis son ouverture le 9 mai 2023, la Maison Mazarine a accueilli :

- 71 enfants dont 36 dans le cadre d'une réquisition judiciaire, sur la filière UAPED
- 104 femmes dont 42 dans le cadre d'une réquisition judiciaire, sur la filière Maison des femmes.

**Référents :**

Maître Jean-Maxime Courbet, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau d'Avignon

Maître Philippe Cano, futur Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau d'Avignon

Maître Cécile Biscaïno, Avocate

Dr Sylvie Lamoureux-Toth, Chef du pôle femme, mère et enfant et Chef des services de Pédiatrie

Dr Aurélia Tillier, Pédiatre

Dr Perrine Mazet, Gynécologue

Sandy Duval, Cadre supérieur de santé, Chargée de mission à la Direction des Soins

Cécile Polito, Adjointe au Directeur

**Contact presse :**

Marielle Petit de Granville, Responsable de la communication 04 32 75 39 81 [mpdegranville@ch-avignon.fr](mailto:mpdegranville@ch-avignon.fr)